



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 25 JUIN 2026**

Présents : BERNARDIN Daniel, CHEVALIER Philippe, HINSCHBERGER Christophe, DUTHU Sébastien, WEIL-ROBIN Sandrine, DIDIER Cécile, PERNIN Sophie, PAILLE Virginie (procuration à M. DUTHU), MARECHAL-LYET Rémy, FAIVRE Caroline (procuration à Mme DIDIER).

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Christophe

Le compte-rendu de la séance du 22 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

❖ APPROBATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2026 :

Comme chaque année le Grand Dole rétrocède 3 125 € à la commune d'Amange.

Le montant de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle est voté à l'unanimité.

❖ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BOIS FAÇONNES EN BORD DE ROUTE A L'ONF :

Précédemment, le bois était vendu sur pied à des entreprises nationales qui pouvaient intervenir avec de gros engins, tassant le sol, et des bûcherons qui cassaient souvent les arbres voisins en abattant ceux qui étaient vendus.

Depuis une quinzaine d'années, la commune a décidé de faire couper les bois par un bûcheron local (scierie de Falletans) qui respecte la forêt et qui met les grumes en bord de route. Le bois se vend mieux et la forêt reste préservée. Seul inconvénient : les affouages sont parfois distribués trop tardivement car le bûcheron est très sollicité.

Cette solution devient maintenant la seule qui sera mise en place par l'ONF sur le Massif de la Serre et nous est proposée sous forme de contrat.

Le conseil municipal valide cette convention à l'unanimité.

❖ SORTIE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION :

La sortie scolaire ayant été annulée, la demande de subvention est supprimée.

❖ QUESTIONS DIVERSES :

- Arrêté portant création d'une charte éthique de la vidéoprotection sur la commune d'Amange : elle sera signée par le maire, les adjoints ainsi que M. HOYEZ et M. MARECHAL-LYET, habilités à visionner les caméras :
- Charte éthique de la vidéoprotection sur la commune d'Amange : Les caméras installées sur le territoire d'Amange par la commune sont utilisées dans le seul but d'éviter les méfaits, dégradations et agressions - Si ces cas se produisent, les auteurs seront entendus par la municipalité et éventuellement signalés à la gendarmerie où une plainte pourra être déposée par la municipalité.
- Adhésion à l'association Fight For Animals : En attendant de trouver une solution stable avec la SPA, la commune adhère à cette association pour un montant de 30 €. Cette association possède un refuge à Recanoz et prend en charge les chats et chiens abandonnés, issus du territoire jurassien.

Fait à Amange, le 26 juin 2026

Le Maire

Daniel BERNARDIN

